

**MAIRIE DE
VALFLEURY**

1, Place de la Mairie
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALFLEURY**

SEANCE DU 20 JANVIER 2021

Le vingt janvier deux mille vingt-et-un , à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 12/1/21, se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence de Denis LAURENT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : Denis LAURENT, Daniel BROSSE, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Stéphane DESPINASSE, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Marc BONJOUR, Thierry VIRISSEL, Yvan DURIEUX, Hervé JOLY, Amandine GONCALVES, Xavier POULAT, Gilbert BONJOUR

Excusé : Laurent BLAISE

Soit quatorze membres présents sur quinze en exercice.

**SOLUTION DE VISIOCONFERENCE
CHOIX DE L ENTREPRISE**

Mr le Maire explique à l'assemblée qu'il serait judicieux que la mairie s'équipe d'une solution de visioconférence. Cet équipement est particulièrement nécessaire en cette période de pandémie durant laquelle les réunions en présentiel sont proscrites au bénéfice de visioconférence.

Trois solutions ont été présentées ayant toutes un écran mobile, qui pourra être déplacé :

- Ste Adéquat : écran TV 55'' + support + système de visioconférence + installation et mise en service (avec en plus une maintenance obligatoire) 2 682.05 € HT
- Ste 2IT: moniteur pro 55''(140 cm de diagonale) + support + système de visioconférence (avec maintenance optionnelle) 2 613.96 € HT
- Ste Europ Elec : écran fixe mural + système de visioconférence 7 819.00 € HT.

L'offre la plus avantage économiquement et la plus intéressante techniquement est celle de l'entreprise 2IT .

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De retenir le devis de la société 2IT (sans maintenance)
- D'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Certifié conforme
Valfleury le 25 janvier 2021

Le Maire
Denis LAURENT



MAIRIE DE
VALFLEURY

1, Place de la Mairie
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALFLEURY

SEANCE DU 20 JANVIER 2021

Le vingt janvier deux mille vingt-et-un , à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 12/1/21, se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence de Denis LAURENT, Maire. Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : Denis LAURENT, Daniel BROSSE, Sonia VOUZELAUD. Claude BRUYAS, Stéphane DESPINASSE, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Marc BONJOUR, Thierry VIRISSEL, Yvan DURIEUX, Hervé JOLY, Amandine GONCALVES, Xavier POULAT, Gilbert BONJOUR

Excusé : Laurent BLAISE

Soit quatorze membres présents sur quinze en exercice.

**PURIFICATEUR D AIR
POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE**

Mr le Maire explique à l'assemblée qu'en cette période de pandémie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose d'aider les communes à s'équiper de purificateurs d'air dans les lieux où les élèves ne peuvent pas porter de masque, en l'occurrence les cantines.

La Région exige que les solutions retenues aient des caractéristiques techniques précises et donne pour cela, à titre indicatif, une liste d'entreprises à contacter.

Trois devis ont été obtenus :

- Ste Deltrian 945 € puis 134 € de filtre de maintenance
- Ste Romaire 2 225 € puis 390 € de filtre de maintenance
- Ste Sauvie 1 580 € puis 150 € de filtre de maintenance.

L'offre de la société Deltrian est économique la plus avantageuse.

Après délibération, à l'unanimité moins une abstention, le Conseil Municipal décide :

- De retenir l'offre de la société Deltrian
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Certifié conforme
Valfleury le 21 janvier 2021

Le Maire
Denis LAURENT



DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Arrondissement de SAINT-ETIENNE

MAIRIE DE
VALFLEURY

1, Place de la Mairie
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALFLEURY

SEANCE DU 20 JANVIER 2021

Le vingt janvier deux mille vingt-et-un , à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 12/1/21, se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence de Denis LAURENT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : Denis LAURENT, Daniel BROUSSE, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Stéphane DESPINASSE, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Marc BONJOUR, Thierry VIRISSEL, Yvan DURIEUX, Hervé JOLY, Amandine GONCALVES, Xavier POULAT, Gilbert BONJOUR

Excusé : Laurent BLAISE

Soit quatorze membres présents sur quinze en exercice.

CHANGEMENT DES BLOCS DE SECURITE CHOIX DU PRESTATATAIRE

Mr le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de remplacer plusieurs blocs de sécurité à la mairie.

Deux devis ont été obtenus :

- Ste AED 671.60 € HT
- Ste Lucien Bruyas 678.00 € HT

Il est proposé de retenir l'offre de Lucien Bruyas, qui permet des interventions de maintenance plus rapides.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De retenir l'offre de la société Lucien Bruyas
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Certifié conforme
Valfleury le 25 janvier 2021

Le Maire
Denis LAURENT



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214203200-20210120-202104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2021

2021

**MAIRIE DE
VALFLEURY**

1, Place de la Mairie
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALFLEURY**

SEANCE DU 20 JANVIER 2021

Le vingt janvier deux mille vingt-et-un , à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 12/1/21, se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence de Denis LAURENT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.
Etaient présents : Denis LAURENT, Daniel BROSSE, Sonia VOUZELAUD. Claude BRUYAS, Stéphane DESPINASSE, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Marc BONJOUR, Thierry VIRISSEL, Yvan DURIEUX, Hervé JOLY, Amandine GONCALVES, Xavier POULAT, Gilbert BONJOUR

Excusé : Laurent BLAISE

Soit quatorze membres présents sur quinze en exercice.

ACHAT D UN NOUVEAU CAMION

Mr le Maire explique à l'assemblée que le contrôle technique du camion des services techniques a mis en évidence le besoin de réparations importantes. Celles-ci devraient s'élever autour de 5 000 €. Ce camion étant vieillissant, il est nécessaire de se poser la question de son remplacement.

Deux devis ont été obtenus :

- Ste AF Trucks Ford Transit – année 2018 – 44 000 km – 170 ch – reprise ancien camion de 3 500 € 20 400 € HT
- Garage Rivat Nissan – année 2017 – 50 000 km – 130 ch – reprise ancien camion de 1 000 € 19 000 € HT
- Ste AF Trucks Achat neuf - Isuzu – 120 ch 28 500 € HT
- Leasing Nisuzu : 1^{er} loyer = reprise ancien camion, soit 3 500 € puis 59 loyers à 416.43 € (à passer en fonctionnement et non en investissement).

La contre-visite du camion devant intervenir au plus tard le 20 février prochain, il est urgent de se positionner sur l'achat d'un nouveau véhicule ou la réparation du véhicule actuel.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'acheter un nouveau camion
- De choisir un véhicule d'occasion et non un neuf
- De reporter à la prochaine séance le choix du véhicule d'occasion, après obtention de plus de détails techniques
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Certifié conforme
Valfleury le 25 janvier 2021

Le Maire
Denis LAURENT



**MAIRIE DE
VALFLEURY**

1, Place de la Mairie
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALFLEURY**

SEANCE DU 20 JANVIER 2021

Le vingt janvier deux mille vingt-et-un , à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 12/1/21, se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence de Denis LAURENT, Maire. Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : Denis LAURENT, Daniel BROSSE, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Stéphane DESPINASSE, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Marc BONJOUR, Thierry VIRISSEL, Yvan DURIEUX, Hervé JOLY, Amandine GONCALVES, Xavier POULAT, Gilbert BONJOUR

Excusé : Laurent BLAISE

Soit quatorze membres présents sur quinze en exercice.

**REFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT SOUS L ECOLE
CHOIX DE L ENTREPRISE**

Mr le Maire rappelle qu'il convient de prévoir la réfection du mur de soutènement situé sous l'école.

Trois devis ont été obtenus :

- Ets Poyet Joël 22 804.00 € HT
- Travaux Publics du Jarez 28 460.00 € HT
- Vert Services 26 907.94 € HT.

Les travaux doivent être réalisés avant la fin du premier semestre pour pouvoir bénéficier du Plan Relance mis en place par la Région. De ce fait, l'entreprise Poyet ne pourra pas honorer ce chantier.

Il est proposé de retenir l'entreprise Vert Services.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De passer commande à l'entreprise Vert Services pour la réfection du mur de soutènement situé sous l'école
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Certifié conforme
Valfleury le 25 janvier 2021

Le Maire
Denis LAURENT



MAIRIE DE
VALFLEURY

1, Place de la Mairie
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALFLEURY**

SEANCE DU 20 JANVIER 2021

Le vingt janvier deux mille vingt-et-un , à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 12/1/21, se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence de Denis LAURENT, Maire. Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : Denis LAURENT, Daniel BROSE, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Stéphane DESPINASSE, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Marc BONJOUR, Thierry VIRISSEL, Yvan DURIEUX, Hervé JOLY, Amandine GONCALVES, Xavier POULAT, Gilbert BONJOUR

Excusé : Laurent BLAISE

Soit quatorze membres présents sur quinze en exercice.

**BUDGET COMMUNAL 2021
OUVERTURE DE CREDITS**

Mr le Maire explique à l'assemblée que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi 2012-1510 du 29 décembre 2012, permet au Conseil Municipal d'ouvrir des crédits d'investissement, avant le vote du budget, afin de pouvoir régler des factures.

Dans l'attente du vote du budget communal 2021 il est nécessaire d'ouvrir des crédits aux comptes suivants :

-	Compte 2046	attribution de compensation à SEM	250 €
-	Compte 21578	achat camion	15 600 €
-	Compte 2183	matériel de vidéoprojection pour mairie	2 800 €
-	Compte 2188	purificateur d'air pour cantine	1 300 €
-	Compte 2188	installation eau chaude école	800 €
-	Compte 2313	réfection toit local technique	3 700 €
-	Compte 2313	aménagement salle polyvalente	7 200 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'ouvrir les crédits ci-dessus décrits

Certifié conforme
Valfleury le 21 janvier 2021

Le Maire
Denis LAURENT



2021-01-21 6

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Arrondissement de SAINT-ETIENNE

MAIRIE DE
VALFLEURY

1, Place de la Mairie
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALFLEURY**

SEANCE DU 20 JANVIER 2021

Le vingt janvier deux mille vingt-et-un , à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 12/1/21, se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence de Denis LAURENT, Maire. Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Étaient présents : Denis LAURENT, Daniel BROSSE, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Stéphane DESPINASSE, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Marc BONJOUR, Thierry VIRISSEL, Yvan DURIEUX, Hervé JOLY, Amandine GONCALVES, Xavier POULAT, Gilbert BONJOUR

Excusé : Laurent BLAISE

Soit quatorze membres présents sur quinze en exercice.

**AMENAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE
DEMANDE DE SUBVENTION RENOLUTION AU SIEL**

Mr le Maire rappelle qu'un projet important d'aménagement de la salle polyvalente est prévu.

Ce projet comprend une part de travaux qui auront pour objectif la réalisation d'économies d'énergie.

A ce titre il est possible de demander une participation financière au SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire) dans le cadre de l'enveloppe « Révolution. »

Cette solution soutient l'investissement des communes mettant en place de solutions de rénovation énergétique des bâtiments publics.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Demande une subvention au SIEL la plus élevée possible dans le cadre de l'enveloppe « Révolution » pour l'aménagement de la salle polyvalente
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Certifié conforme
Valfleury le 26 janvier 2021

Le Maire
Denis LAURENT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203200-20210120-202107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2021

2021-01-27

MAIRIE DE
VALFLEURY

1, Place de la Mairie
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALFLEURY

SEANCE DU 20 JANVIER 2021

Le vingt janvier deux mille vingt-et-un , à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 12/1/21, se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence de Denis LAURENT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : Denis LAURENT, Daniel BROSSE, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Stéphane DESPINASSE, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Marc BONJOUR, Thierry VIRISSEL, Yvan DURIEUX, Hervé JOLY, Amandine GONCALVES, Xavier POULAT, Gilbert BONJOUR

Excusé : Laurent BLAISE

Soit quatorze membres présents sur quinze en exercice.

ACHAT D ENERGIE VERTE AU SIEL

Monsieur le Maire expose :

CONSIDERANT que le SIEL-Territoire d'Energie Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat élargi à toute énergie, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part,

CONSIDERANT que la commune de Valfleury adhère au groupement d'achat d'énergies du SIEL-TE Loire et participe au marché d'achat groupé d'électricité qui se termine le 31/12/2021,

CONSIDERANT que le SIEL TE Loire doit renouveler ce marché pour une période de trois ans :
Electricité : du 01/01/2022 au 31/12/2024,

CONSIDERANT les besoins de l'adhérent pour l'achat d'énergie,

CONSIDERANT la possibilité d'intégrer une part d'achat d'énergie verte,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (3 voix contre, 11 voix pour) :

- Décide d'intégrer une part d'énergie verte dans le cadre des futurs marchés d'achat groupés d'électricité et gaz pour la période du 1^{er}/07/2021 au 31/12/2024, coordonnés par le SIEL TE Loire,
- Décide d'indiquer le % d'énergie verte sur une échelle de 0 à 100% pour chacun des points de livraison, listé en annexe, ci-jointe. Cette liste sera complétée si nécessaire par les points de livraison manquants ou résiliés.
- Autorise Mr le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier ;

Certifié conforme
Valfleury le 26/1/21

Le Maire
Denis LAURENT



2021 / 8

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203200-20210120-202108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2021

Mr le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

MAIRIE DE
VALFLEURY

1, Place de la Mairie
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

SEANCE DU 20 JANVIER 2021

Le vingt janvier deux mille vingt-et-un , à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 12/1/21, se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence de Denis LAURENT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : Denis LAURENT, Daniel BROSSE, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Stéphane DESPINASSE, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Marc BONJOUR, Thierry VIRISSEL, Yvan DURIEUX, Hervé JOLY, Amandine GONCALVES, Xavier POULAT, Gilbert BONJOUR

Excusé : Laurent BLAISE

Soit quatorze membres présents sur quinze en exercice.

REVISION DU MONTANT DE L INDEMNITE DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints ,

Considérant que l'indemnité du maire est de droit, fixée au maximum, mais que celui-ci peut proposer au conseil municipal de la minorer,

Considérant que celle-ci avait été fixée au taux maximum par délibération du 3/6/2020

Considérant qu'en ajoutant son indemnité de St Etienne Métropole à celle de la commune, Mr le Maire dépasse le plafond déclenchant le versement de la totalité des cotisations sociales,

Considérant que Mr le Maire propose de diminuer son indemnité afin de passer en dessous du plafond déclenchant la totalité des cotisations sociales, tant pour lui que pour la commune

Considérant que le montant de son indemnité nette ne sera pas minorée

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de fixer, à compter du 1/2/21, le montant de l'indemnité de maire pour l'exercice effectif de la fonction de maire, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique (Indice brut 1027 au 1/1/2019), conformément au barème fixé par les articles L.2123-23, L.2123-24 et L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

- Maire : 37.3 % soit 1 450.74 € d'indemnité brute mensuelle au 20/1/21

Article 2 : dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal

Article 3 : un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est joint à la présente délibération

Certifié conforme
Valfleury le 26 janvier 2021

Le Maire
Denis LAURENT



2021 9

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203200-20210120-202109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2021



COMMUNE DE VALFLEURY
INDEMNITES ALLOUES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS
PAR DELIBERATION DU 3/6/2020 ET MODIFIE PAR DELIBERATION DU 20/1/2021

FONCTION	NOM	% INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE	MONTANT MENSUEL BRUT AU 3/6/2020
MAIRE	LAURENT DENIS	37,3	1 450,74 €
1ER ADJOINT	BROSSE DANIEL	10,7	416,00 €
2EME ADJOINTE	VOUZELAUD SONIA	10,7	416,00 €
3EME AJOINT	BRUYAS CLAUDE	10,7	416,00 €
4EME ADJOINT	DESPINASSE STEPHANE	10,7	416,00 €
TOTAL			3 114,74 €

Certifié conforme
valfleury le 26/1/21

le Maire
Denis LAURENT



MAIRIE DE
VALFLEURY

1, Place de la Mairie
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALFLEURY

SEANCE DU 20 JANVIER 2021

Le vingt janvier deux mille vingt-et-un , à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 12/1/21, se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence de Denis LAURENT, Maire. Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Étaient présents : Denis LAURENT, Daniel BROSSE, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Stéphane DESPINASSE, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Marc BONJOUR, Thierry VIRISSEL, Yvan DURIEUX, Hervé JOLY, Amandine GONCALVES, Xavier POULAT, Gilbert BONJOUR

Excusé : Laurent BLAISE

Soit quatorze membres présents sur quinze en exercice.

**VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL
CONCERNANT L'INSTALLATION D'ÉOLIENNES**

Mr le Maire présente le projet d'installation, sur la base d'un document publié sur Illiwap par la commune de St Christo en Jarez, de trois à quatre éoliennes au lieu-dit « Croix Rouge », sur les communes de St Chamond et St Christo en Jarez. Il s'agira d'installations qui auront une hauteur de 150 à 210 m et des pales de 90 à 135 m. Elles seront installées en 2025, par une entreprise privée, sur des terrains privés. Les retombées économiques seront importantes pour les communes de St Christo en Jarez et de St Chamond, ainsi que pour St Etienne Métropole et le département de la Loire.

Bien qu'implantés sur les communes de St Christo en Jarez et St Chamond, ces équipements se trouveront à environ 600 m du hameau du Grand Logis, dont les habitations sont situées pour partie sur St Christo et pour partie sur Valfleury.

Par ailleurs, les dimensions impressionnantes de ces installations les rendront visibles depuis la place du village de Valfleury et de plusieurs autres endroits de la commune.

Une nuisance visuelle et sonore est à prévoir ainsi qu'une perturbation des animaux et des humains du fait de la présence d'un champ magnétique. Il ne s'agit pas d'un équipement anodin. Les conséquences d'une telle installation sont importantes.

Alors que la phase de prospection est terminée, le conseil municipal de Valfleury est désagréablement surpris de constater qu'à aucun moment il n'a été consulté. Alors même que ce projet aura un impact significatif sur la vie communale, aucun avis n'a été demandé ni aux habitants, ni aux élus locaux.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Souhaite être consulté par les communes de St Christo en Jarez et St Chamond concernant le projet d'installation d'éoliennes ci-dessus présenté
- Souhaite émettre un avis sur ce sujet après avoir recueilli, le cas échéant, le point de vue des Valfleurantins
- Souhaite que son avis soit pris en compte dans la décision d'implantation de ces équipements

Certifié conforme
Valfleury le 26 janvier 2021

Le Maire
Denis LAURENT



QUESTIONS INSCRITES A L ORDRE DU JOUR

- **Laurent Blaise**, conseiller municipal, a été désigné comme correspondant défense de la commune.

ECOLE

- **Les élèves devant se laver les mains 8 fois/jour** en raison de la crise sanitaire, il a été décidé d'installer l'eau chaude dans les salles de classe situées à l'étage et de laisser un robinet d'eau froide sur le palier. Cet équipement sera installé par Yves Bruyas pour un coût de 618.50 € HT
- **Le défibrillateur de l'école** a été installé par les employés communaux. Rectificatif : le contrat de maintenance du défibrillateur de l'école s'élèvera à 47.70 € HT (les frais de déplacement de 32 € n'avaient pas été pris en compte lors du précédent conseil)
- **De petits travaux de sécurisation** vont être réalisés pour un montant de 132 €. La subvention qui avait été demandée à ce sujet a été rejetée
- **Le nouveau protocole sanitaire** pour la cantine précise que les groupes de classes ne doivent pas se mélanger et qu'un espacement doit être respecté entre les enfants. Cela était déjà le cas
- **La cotisation au RASED** (Réseau d'aide aux enfants en difficulté) s'élève à 10.64 € au titre de l'année 2020 pour la commune de Valfleury. S'agissant d'un réseau intercommunal, l'ensemble des cotisations représente 300.04 €, proratisé par rapport au nombre d'élèves de chaque commune

COMMUNICATION - CULTURE

- **La médiathèque** reste ouverte malgré la crise sanitaire. Cependant il y a très peu de fréquentations. Les responsables sont en train d'analyser les causes de ce phénomène et lancent un appel aux volontaires pour s'occuper de cette structure
- **Par délibération du 20/12/19**, le conseil municipal avait autorisé MJ&Co et l'activité Troc Savoirs Faire à installer des boîtes à livres dans le village : 2 sous l'abri de la place de la mairie, une sur le parking de la rue de la Tour et une vers la crèche. Une première boîte va être installée prochainement sur la place ; elle répond aux caractéristiques demandées par le Conseil. Un courrier va être adressé à MJ&Co pour leur demander de soumettre leurs projets au Conseil consultatif des associations.
- **Suite à une erreur sur la publicité** de Christophe Thizy dans le bulletin municipal deux années de suite, la commune va procéder à son remboursement
- **Illiwap** Valfleury compte 255 abonnés
- **Le bulletin trimestriel** l'Echoflachure est en cours de préparation. Les personnes qui possèdent de belles photos de la commune peuvent les transmettre à la mairie (cela servira également au site internet)

VOIRIE

- **2.5 T de sel** de déneigement vont être achetés
- **Les bûte-roues** ont été installés sur le parking de la rue de la Tour
- **Le grillage** situé sous la salle des associations a été changé et un brise-vue installé

DIVERS

- **Des travaux de réfection de peinture** ont été réalisés par les employés communaux dans différents bâtiments
- **Deux nouvelles bennes à verres** vont être installées par St Etienne Métropole au Vernay (au début du chemin de la Sibertièrre et sous les Egaux, à l'intersection de la RD et du chemin du Mont)
- **Plusieurs cas de grippe aviaire** ont été détectés dans la faune sauvage, dans le nord du département. Il est demandé aux propriétaires de volailles la plus grande vigilance quant au confinement des volailles
- **SDIS** (Service Départemental d'Incendie et de Secours) : la cotisation 2021 sera la même que l'année dernière ; elle s'élèvera à 11 650 € soit 15.74 €/habitant (la moyenne nationale est de 38.88 €/habitant)
- **Les sapeurs-pompiers** de St Christo en Jarez sont intervenus 18 fois à Valfleury en 2020 (incendies, secours à la personne, accidents)

- **La loi du 9 décembre 1905** indique que les collectivités territoriales peuvent financer les dépenses d'entretien et de conservation uniquement pour les édifices religieux dont elles sont propriétaires. A Valfleury, l'église n'appartient pas à la commune mais à la Congrégation des Lazaristes. De ce fait, la commune n'a pas à sa charge l'entretien de ce bâtiment. Cependant, ce patrimoine religieux ayant un intérêt touristique et culturel, il est possible pour la commune de participer financièrement à sa rénovation et son entretien. Le cas échéant, une convention devra être passée avec la Congrégation, afin que cette dernière s'engage à ce que la subvention allouée ne soit pas destinée à l'exercice du culte mais seulement affectée au financement du projet.
- **L'affaire opposant Mr Gérard Mathulin** à la commune devrait être jugée le 10 mars prochain. Mr Mathulin n'a pas donné suite à la proposition de réaliser un accès à son terrain par le chemin de l'école.
- **La population légale** de Valfleury déterminée par l'INSEE s'élève à 718 habitants
- Le Conseil réfléchit à des mesures à prendre afin de limiter le nombre de déjections canines dans le village, et notamment devant l'école
- **Le Comité d'animation** de St Didier /Riverie organise une randonnée passant par Valfleury le 2/5
- **La distribution des sacs d'ordures ménagères** aura lieu du 22 mars au 2 avril prochains par St Etienne Métropole
- **L'association France Alzheimer** remercie la commune pour la subvention allouée